

Aide départementale à l'amélioration des logements conventionnés des propriétaires bailleurs

OBJECTIF DE L'AIDE

Soutenir les propriétaires bailleurs s'engageant à réhabiliter des logements locatifs conventionnés social et très social, en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de la lutte contre le logement indécemment ou indigne.

BENEFICIAIRES

-Propriétaires de logement conventionné social et très social et subventionné par l'ANAH **dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou dans un Programme d'Intérêt Général d'initiative locale ou départemental.**

NATURE ET MODALITES D'INTERVENTION

	Aides ANAH		Subvention du Département		
	Taux	Plafond de travaux	Taux	Plafond de travaux	Condition d'éligibilité
Projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	35 %	80 000 €	5 %	80 000 €	Projets réalisés pour le logement conventionné social et très social dans le cadre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de Programmes d'Intérêt Général (PIG)
Projets de travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'Habitat	35 %	60 000 €	5 %	60 000 €	
Projets de travaux d'amélioration pour réhabiliter un logement dégradé	25 %	60 000 €	5 %	60 000 €	
Projets de travaux d'amélioration à la suite d'une procédure prévue dans le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou d'un contrôle de décence	25 %	60 000 €	5 %	60 000 €	

Les demandes de subventions départementales pourront être traitées dans un délai de 2 ans à compter de la notification de l'ANAH.

DOSSIER A CONSTITUER

- Demande de concours.
- Copie de la décision d'octroi de l'aide de l'ANAH
- Lettre d'engagement de conventionnement.
- Plan de financement des travaux (subventions, prêts, apport personnel).
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.
- Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de toute demande de subvention.

CONTACT

DEPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Direction de l'Insertion et du Logement Social
Service logement et habitat
Espace Duhesme - rue de Flacé - 71026 Mâcon Cedex 9
Tél. : 03 85 39 66 48 - Fax. : 03 85 39 56 40
e-mail : dils@cg71.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres partenaires :

- ADIL/MDHL 94 rue de Lyon CS20440 71040 MACON
Tél : 03 85 39 96 38 e-mail : adil@habitat71.fr
- Commune et EPCI
- Prestataire retenu pour la mise en œuvre de l'OPAH ou du PIG d'initiative locale